

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'aménagement de nouveaux bassins
d'eau de procédé et de sédimentation à la mine
de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ
ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 20 décembre 2017 à 19 h
Centre multifonctionnel CLIFFS, Salle A
50, rue le Carrefour
Fermont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 20 DÉCEMBRE 2017	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR	3
QUESTIONS DE LA COMMISSION	22
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ANDRÉ MICHEL	27
M. MARC FAFARD (À DISTANCE)	35
MOT DE LA FIN	47
FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.

10 Le registre est ouvert. Donc, ceux qui sont dans la salle et qui désirent poser des questions, donc, le registre est ouvert à l'arrière de la salle.

Donc, avant de laisser la parole aux participants, je vais aller du côté des personnes-ressources pour savoir s'il y a des documents ou des compléments d'informations à donner.

15 Je vais commencer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Madame Paul.

20 **Mme MIREILLE PAUL :**

Non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Du côté de la Faune?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

30 Non.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. Du côté de la Ville de Fermont, ça...

M. MARTIN ST-LAURENT :

40 Non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

5 Et enfin, du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources? C'est beau.

Maintenant, je vais aller du côté du promoteur.

10 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

15 Oui. Monsieur le Président, on a regardé, là, pendant les dernières heures, là, les questions ; en fait, on a profité des questions intégrales de Mme Mondor.

Donc, on a regardé chacune des questions. Ça fait que dans le fond, on a fait une... je dirais, une répartition équitable. Donc, Mme Sirois et M. Thériault ont récupéré à peu près 75 % des réponses.

20 Ça fait que si vous voulez qu'on les défile une par une, puis on peut vous offrir les éléments de réponse qu'on a pu répertoriés.

LE PRÉSIDENT :

25 Les compléments de réponse.

M. GILLES COUTURE :

Les compléments aux réponses.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez y aller.

M. GILLES COUTURE :

35 Ce n'est pas complet, mais on...

LE PRÉSIDENT :

40 Ça donne un aperçu.

M. GILLES COUTURE :

... on s'ajustera.

5

LE PRÉSIDENT :

Puis vous pouvez le spécifier s'il y a d'autres compléments qui vont arriver à ce moment-là.

10

M. GILLES COUTURE :

Exact, ou au terme de la discussion, là.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K.

20

**PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR
M. GILLES COUTURE**

M. GILLES COUTURE :

25

O.K. Donc, si on y va en séquence, on avait d'abord le dépôt de la présentation sur l'analyse de l'effluent minier... Ah, ça, c'était le MDDELCC, excusez-moi, le ministère du Développement durable.

Le rapport de la tarification sur la charge polluante. Julie, c'est déjà fait?

30

O.K. Donc, ça, c'est transmis.

Mme JULIE GRAVEL :

Mais on le montre-tu ou...

35

M. GILLES COUTURE :

Ah, on peut vous le montrer même.

40

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Un aperçu, une petite description.

M. GILLES COUTURE :

15 Hum.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez procéder.

20

M. GILLES COUTURE :

D'accord.

25 **Mme JULIE GRAVEL :**

O.K. Alors, l'information est tirée du SENV, le merveilleux logiciel dans lequel sont compilées les données de suivi pour le ministère de l'Environnement.

30

Donc, on voit, là, c'est ça, c'est un rapport qui est sorti du SENV, là. Donc, c'est pour l'ensemble des effluents du Mont-Wright qui ont une tarification. Donc, ce n'est pas seulement l'effluent HS-1, mais aussi l'autre effluent qu'on a au niveau de nos haldes.

35

Donc, on voit le type de rejet et le tonnage. Donc, le tonnage, c'est la charge, en fait, et la tarification associée pour l'année 2016.

LE PRÉSIDENT :

40

Donc, le document va être déposé. Donc, les gens vont pouvoir le consulter en ligne.

M. GILLES COUTURE :

C'est ça.

5 En deuxième sujet, on avait la capsule sur la sécurité des barrages. Ça, ça a été transmis et présenté, donc il n'y avait rien à ajouter, je pense.

10 O.K. Ensuite, Monsieur le Président, vous aviez demandé, là, la carte du niveau d'élévation normale d'opération selon le bassin... c'est le bassin B+, là, quelle superficie est touchée, puis on cherchait à voir l'impact sur les milieux humides.

Ça, on va le travailler, là, avec le consultant, là. On n'a pas pu produire la carte en question. On sait quoi faire, mais ça va prendre un petit délai.

15 Ensuite, le calcul de la fréquence probable, là, on a eu une bonne discussion autour de ça, le 1 dans 100 ans pour la fonte de neige, 1 pour 1 000 ans pour la pluie.

Mme Sirois va nous proposer les éléments de réponse.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Sirois.

Mme JOSÉE SIROIS :

25 Donc, on a eu une bonne discussion avec notre consultant pour essayer de répondre à votre question.

30 Ce qu'il nous a dit, c'est qu'évidemment, ces statistiques-là servent au design de la capacité que doit contenir nos bassins, et c'est dicté par la Directive 019.

Et mathématiquement, on ne peut pas simplement multiplier les deux probabilités ensemble pour atteindre un taux de probabilité.

35 Donc, ça, ça sert plutôt à identifier, si on combine ces deux critères de design là ensemble, ça nous donne deux volumes à additionner qu'on a à contenir.

Effectivement, c'est une statistique qui peut, de façon très peu probable, se produire.

40 Donc, c'est un événement qui est presque nul. Et de surcroît, à ces volumes-là, la capacité de

notre bassin, advenant l'éventualité où le bassin serait plein pour contenir ces deux crues-là, il doit être capable aussi de... de contenir la PMP.

5 Au-delà de ça, ça va être évacué par l'évacuateur de crue. Donc, l'évacuateur de crue peut évacuer la PMP.

10 Donc, une PMP, c'est un événement encore plus improbable qu'on doit additionner. Donc, en se servant de l'évacuateur de crue, bien, on évite aussi d'affecter l'intégrité de nos digues, qui sont conçues pour contenir tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

15 J'aurais une petite question complémentaire. Parce qu'on sait qu'il y a des simulations qui ont été faites, là, de brèches dans la digue, là, et les simulations montraient, là, une zone inondée.

20 Qu'est-ce que vous... à partir du moment que les cartes d'inondation sont produites, qu'est-ce que vous faites avec ça?

Donc, j'ai un élément de réponse, mais je préfère que ce soit vous qui le donnez.

M. GILLES COUTURE :

25 Je me demandais juste si on retourne directement au plan d'urgence avant tout ou si, avant, il y a Serge... M. Thériault ou Josée qui voudrait ajouter quelque chose là-dessus.

Parce que je ne sais pas s'il y a eu transmission d'informations suite à ça, là.

30 **Mme JOSÉE SIROIS :**

35 Bien, c'est certain que ces plans-là, ça doit accompagner toute étude pour des barrages ou des digues. Parce qu'on a besoin de savoir, si l'éventualité se produisait, quels seraient les endroits affectés ou les villégiateurs ou les passants, -- par exemple, on pense à la 389 -- et nos installations et nos employés. Donc, c'est effectivement nécessaire de faire cette étude-là.

40 Évidemment, ce n'est pas quelque chose qu'on... tout est fait pour ne pas que cet événement-là se produise. Si ça se produisait, bien, on sait quels seraient les impacts et on a, à ce moment-là, le plan de mesures d'urgence et de gestion de crise qui se déploierait advenant cette éventualité-là.

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, la route 389 pourrait être touchée. Ça veut dire, dans votre plan de mesures d'urgence, donc la 389 est une route régionale opérée par le ministère des Transports...

5

M. GILLES COUTURE :

Oui.

10

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça veut dire, dans le plan de mesures d'urgence, ça veut dire que vous avez le ministère des Transports comme intervenant?

15

M. GILLES COUTURE :

Est-ce que c'est un scénario qu'on a élaboré?

20

Mme JOSÉE SIROIS :

En ce qui concerne le plan de mesures d'urgence, la façon qu'on l'appliquerait dans cette situation-là, je vais référer à ma collègue.

25

M. GILLES COUTURE :

Oui.

Mme ANNIE DESROSIERS :

30

En fait, effectivement, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Président, l'éventualité d'une... d'un impact au niveau de la route ou à tout le moins de villégiateurs, l'objectif de ces modélisations-là, c'est pour nous permettre d'intervenir en temps qui est imparti, et aussi de s'assurer de la collaboration et de l'intervention directe avec les gens concernés, donc les instances concernées.

35

Donc, le ministère des Transports fait partie des parties prenantes qui seraient directement, en fait, contactées, immédiatement contactées, en fait, dans l'éventualité où une situation prévue... -- pas prévue, mais évaluée dans les scénarios de possibilités de brèches.

40

Dans le fond, l'objectif de ces scénarios-là, c'est de permettre de définir immédiatement les personnes, les parties prenantes avec lesquelles on doit intervenir, et le ministère des Transports en fait

partie dans les tout premiers instants de la mesure d'urgence en fonction d'un événement comme celui-là. Oui.

LE PRÉSIDENT :

5

Très bien. Merci.

Oui, monsieur Couture.

10

M. GILLES COUTURE :

O.K. Donc, la suivante, c'était la vérification à savoir si le climat futur risque d'avoir un impact sur la conception des ouvrages, là, digues et évacuateurs de crue.

15

Donc, Mme Sirois va poursuivre à ce sujet-là.

Mme JOSÉE SIROIS :

20

O.K. Encore une fois, au niveau des statistiques climatiques, bien, on s'est basés, avec la Directive 019, sur les statistiques d'Environnement Canada.

25

On sait que parfois ils vont revoir les critères, là, suite à des événements qui sont possiblement liés à des changements climatiques. Comme par exemple, en 1996, quand il y a eu les événements au Saguenay.

On avait l'habitude... avant, le critère était de faire des designs pour des probabilités 1 dans 100 ans. Et suite à ça, plutôt que de revoir les probabilités de prévision au niveau des statistiques, bien, ils ont changé, ils ont restreint le critère, ce qui revient à la même résultante.

30

Donc, on doit faire des designs qui sont beaucoup plus robustes.

Par ailleurs, au niveau de notre consultant, à ces statistiques-là et à ces exigences-là, on n'ajoute pas un critère, là, additionnel qui serait estimé et non nécessairement scientifiquement prouvé par-dessus ces critères-là.

35

LE PRÉSIDENT :

Qui correspond à l'explication qu'on a eue du côté du ministère du Développement durable cet après-midi. Je vous remercie.

40

Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

5 O.K. Les données d'Ouranos, on a eu l'information provenant de nos collègues du ministère du Développement durable cet après-midi.

10 La suivante, c'était en ce qui concerne la probabilité d'occurrence d'un déversement dans la rivière aux Pékans, là. Je pense que c'est M. Girard qui avait soulevé la question, la probabilité de brèches.

Donc, encore une fois, je vais inviter Mme Sirois à commenter là-dessus.

Mme JOSÉE SIROIS :

15 Bon, la question était : est-ce qu'on peut qualifier, quantifier exactement avec une probabilité très précise? Évidemment, on n'a pas un chiffre précis.

20 Par contre, on a des mesures qualitatives. On ne peut pas dire que c'est un risque qui est inexistant, on doit en tenir compte.

25 Donc, on... avec les critères qui sont imposés par la Directive 019, les recommandations de l'AMC, bien, c'est tous des éléments aussi qui font que ça permet de minimiser les risques. Puis ça, ça inclut tout le suivi qu'on doit faire au niveau du comportement de nos ouvrages.

Donc, s'il y avait un comportement déviant, on devrait, normalement, le noter par nos inspections et nos mesures régulières au site.

30 Et ça fait partie... et également, on a un mécanisme d'identification des risques et des mesures de mitigation qu'on pourrait prendre qui se fait à différentes étapes du projet.

On le fait lors de la définition du projet, de la conception, de l'approbation du projet, de la réalisation et également lors de l'opération.

35 Et c'est plus au niveau d'une matrice de risque où on va identifier, en termes de probabilités, est-ce que les probabilités vont de faibles à très élevées. Et également, est-ce que les conséquences seraient faibles à catastrophiques.

40 Donc, dans le cas d'une probabilité de bris de barrage, ce qu'on a évalué, c'est que, considérant tous les éléments qu'on... qu'on assure, bien, c'est un événement qui est avec une très faible

probabilité, mais qui aurait des conséquences catastrophiques.

Donc, nos plans de mitigation sont développés en fonction de ça.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous avez mentionné des inspections. Ça serait à quelle fréquence, les inspections des digues, par exemple?

10 **Mme JOSÉE SIROIS :**

Bien, je vais référer à la capsule qu'on avait présentée, là, un peu plus tôt cet après-midi, là.

15 Il y avait des inspections journalières, il y avait des inspections qui étaient à la semaine ou aux mois, tout dépendant si on était en conditions hivernales ou estivales. On a aussi des inspections annuelles statutaires.

Donc, dans la capsule, vous allez retrouver tous les détails des différentes inspections.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Les différents régimes d'inspection? Très bien. Merci.

25 **M. GILLES COUTURE :**

La suivante concernait la probabilité d'atteindre la hauteur, là, de 623 mètres, puis selon les scénarios de rupture de digue, là, le calcul de la fréquence probable reliée à ça, le scénario normalisé puis alternatif, là.

30 Donc, encore une fois, Mme Sirois... Tu ne t'attendais pas à celle-là?

Mme JOSÉE SIROIS :

Peux-tu la répéter?

35

M. GILLES COUTURE :

Ah, O.K. Donc, ça, ça en est une qu'on prendrait en délibéré, je m'excuse.

40

Donc, on va prendre plus de temps pour l'analyser, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça marche.

5

M. GILLES COUTURE :

O.K. Excusez-moi. Donc, finalement, on... pas « finalement », mais la suivante, c'est le volume tampon de 0.5 million de litres, là, le rôle et la fonction.

10

On parlait de la question 2.1, là. Monsieur Thériault.

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui. Ce qu'on dit, dans le document PR3.1, article 4.6.5, c'est que le rôle de ce volume tampon-là et avec le débit de la structure de contrôle, permet de contrôler la crue de projet.

15

Donc, c'est un tampon qui sert à contrôler la crue de projet en plus du débit permis par la structure de contrôle.

20

LE PRÉSIDENT :

C'est pour vous permettre un délai de réaction, hein?

25

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

30

L'image est un peu... on se remplit une tasse de café, on n'attend pas que la tasse déborde pour arrêter de la remplir?

M. SERGE THÉRIAULT :

35

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

40

Ce serait un peu ça, l'image? Très bien. Je vous remercie.

M. GILLES COUTURE :

Ensuite, le détail des essais géotechniques, la méthodologie de validation des assises.

5

Monsieur Thériault de nouveau.

M. SERGE THÉRIAULT :

10

Peux-tu répéter la question? Au niveau de l'étude géotechnique?

M. GILLES COUTURE :

Oui.

15

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui, finalement, l'étude géotechnique a été réalisée en 2016. Donc, on a les documents entre les mains qu'on pourra vous transmettre.

20

Donc, toutes les études, les tests sur les sols ont été réalisés, sur le roc ont été faits aussi, pour le bassin B+.

M. GILLES COUTURE :

25

O.K. Mais j'en ai sauté une, là. Les essais géotechniques puis... c'est la même... c'est la même chose, hein, c'est les mêmes documents?

La stabilité des digues puis le détail des essais géotechniques.

30

O.K. Donc, tout est recouvert ensemble? O.K., parfait.

Maintenant, il y avait une question d'éclaircissement sur le pourcentage d'eau des résidus, là. Il y avait le 50 % plutôt que vingt... dans les notes de Mme Mondor, je pense que vous avez mentionné 28, là, l'annexe C-1, là. Vous vouliez avoir des explications sur le 50 %, le pourquoi, là.

35

LE PRÉSIDENT :

Parce que 50 %, si c'est une... parce que si c'est une simulation théorique ou c'est probable que les sédiments peuvent être... ou c'est immédiatement après qu'ils ont été relâchés par votre mécanisme

40

hydraulique. Mais dans les faits, ça veut dire que les sédiments vont dégorger assez rapidement. C'est pour ça que je... pourquoi ce 50 %-là était utilisé pour des simulations...

M. GILLES COUTURE :

5

Pour retracer l'annexe...

M. SERGE THÉRIAULT :

10

On n'était pas sûrs de la question. On n'était pas sûrs. On a trouvé un 50 %, donc on était embêtés avec... d'où provenait le 50 % en question.

M. GILLES COUTURE :

15

Oui, c'est ça. On a lu une section de l'annexe, là, mais peut-être, je ne sais pas, là, qu'on la regarde...

LE PRÉSIDENT :

20

Je pourrais mettre la main sur la référence exacte.

M. GILLES COUTURE :

25

La source vraiment, oui. Si c'est le même endroit...

LE PRÉSIDENT :

30

Donc, la source d'informations, PR5.1, en tout cas, ici, j'avais les deux annexes : les annexes C-1 et K. Mais dans le cas de l'annexe K, c'est la sous-annexe 6, pages 12 à 14.

C'est un peu ramassé, là. C'est une de ces deux annexes-là.

Donc, ça disait que : « *Les simulations de volume liquéfié mentionnent 50 % d'eau.* »

35

Donc, il y a quelqu'un qui avait des simulations en disant : il y a une liquéfaction des résidus miniers en assumant qu'il y a 50 % d'eau à l'intérieur, alors qu'on dit dans les références que les résidus miniers contiendraient 28 % d'eau.

M. GILLES COUTURE :

40

En moyenne.

LE PRÉSIDENT :

5 Et les résidus mixtes seraient encore moins d'eau.

Donc, autrement dit, cette question du 28 %, ça semble être la situation qui est observée sur le terrain, mais les gens ont fait une simulation à partir de 50 % d'eau, c'est ce que je comprends.

10 Mais est-ce que le 50 % d'eau est réaliste?

Parce qu'il y a toujours une question de liquéfaction, ça veut dire... quelque chose qui se liquéfie, qui est en place depuis un certain nombre de semaines ou même d'années, bien, si c'est 28 %, ça ne sera pas 50 %.

15 Donc... mais il y a quelqu'un qui a pris l'hypothèse, ils ont fait des simulations de potentiel de liquéfaction en mettant 50 % d'eau.

20 Donc, c'est soit dans le PR5.1.1, soit dans l'annexe C-1 ou dans l'annexe K, sous-annexe 6. C'est à un de ces deux endroits-là.

Et ce que je voulais savoir : est-ce que c'est réaliste de considérer 50 % d'eau, de teneur en eau, dans les résidus?

25 **M. GILLES COUTURE :**

Je me demande juste si on ne peut pas la prendre immédiatement en délibéré.

On peut passer à la suivante...

30

LE PRÉSIDENT :

Et la regarder...

35 **M. GILLES COUTURE :**

... avec Mme Sirois...

LE PRÉSIDENT :

40

C'est ça, puis si vous voulez lire...

M. GILLES COUTURE :

5 ... puis si on est capables de vous revenir...

LE PRÉSIDENT :

10 ... à tête reposée, là, les documents, pour faire une recherche sur le 50 %.

M. GILLES COUTURE :

C'est ça, si on est capables de vous revenir ce soir...

15 C'est ça, si on est capables, ce soir, on le fera. Sinon, on vous reviendra.

LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

M. GILLES COUTURE :

25 Donc, madame Sirois, il y avait le potentiel réel de liquéfaction des résidus miniers, là, je pense qu'on avait des commentaires à ce sujet-là.

Mme JOSÉE SIROIS :

30 Oui, c'est ça. Bien, il y a deux volets à ça. D'abord, on demandait quel était le potentiel de liquéfaction au niveau des résidus.

Ce souci-là, quant à ce potentiel de liquéfaction des résidus, ne pose pas vraiment de risques, parce que les résidus sont... qui sont déposés se déposent selon leur angle de repos naturel.

35 Dans Hesse Nord, l'angle de repos naturel est faible, il est entre 3 % et 7 %, donc pour les mixtes et les grossiers.

Donc, il n'y a pas vraiment de potentiel de liquéfaction pour les résidus.

40 Pour les digues, on a considéré ce potentiel-là lors de la conception, notamment en validant la composition et la qualité des assises des digues, hein. On doit s'assurer qu'on ne positionne pas nos

digues à un endroit inapproprié avec des matériaux qui seraient sensibles.

Et également, on fait aussi une validation de la qualité des matériaux de construction.

5 Par ailleurs, on est aussi dans une zone à faible risque sismique et on a complété aussi des études géotechniques, là, en 2016, dont Serge faisait mention tout à l'heure.

10 Tout ça permet d'affirmer que nos ouvrages, ce n'est pas des ouvrages qui sont susceptibles à se liquéfier.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci.

15 Oui, monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

20 O.K. On a aussi déposé la capsule sur le bilan hydrologique, là. Il n'y avait rien à ajouter à ce sujet-là, mais ça a été transmis.

O.K. L'autre question concernait les algues bleues, là, la source de phosphore possible et concentration des effets de suivi.

25 Mme Gravel a transmis de l'information, on peut la regarder.

Mme JULIE GRAVEL :

30 Donc, j'ai été chercher nos résultats analytiques de l'année 2016 et 2017 à notre effluent final pour le phosphore total, et j'ai vérifié le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération.

Il n'y a pas d'exigences de suivi au niveau du phosphore. Donc, ce n'est pas un paramètre qu'on a échantillonné, mais les résultats sont transmis.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'était l'effluent final?

Mme JULIE GRAVEL :

40

Oui, à l'effluent final, HS-1.

Puis notre laboratoire, c'est Exova, là. C'est un laboratoire externe, là, accrédité.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça marche. Merci.

10 **M. GILLES COUTURE :**

Ça va? Maintenant, la... il y avait un autre document qui a été transmis, là, la capsule présentée sur le rehaussement des digues qu'on a vue cet après-midi.

15 Et finalement, vous avez aussi demandé, là, le plan d'intervention en environnement cet après-midi. Ça va être transmis demain.

C'est ça? O.K.

20 Ça fait que pour... en ce qui nous concerne, ça fait le tour de la liste, là, qui avait été transmise.

LE PRÉSIDENT :

25 Je reviendrais sur un point. Je ne sais pas si ma mémoire fait défaut, puis j'essaie de voir, on a une petite grille de repérage, mais c'était un peu trop cryptique.

Je voulais revenir sur les points, c'était le plan de restauration puis les garanties financières.

30 Je me souviens, bon, qu'il a été question, bon, d'une somme accumulée jusqu'à maintenant de 75 millions pour la restauration.

Ce que je voulais vérifier, c'est... ce qu'on avait dit et convenu, par exemple, il est question d'un plan de restauration qui doit être mis à jour en 2017?

35 **M. GILLES COUTURE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Est-ce que c'est fait, ça?

M. GILLES COUTURE :

Ça a été transmis tout récemment, je pense, là.

5

En fait, Alexandre, monsieur Couturier...

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

10

Oui, je peux confirmer, là. On a reçu à nos bureaux les quatre copies des plans de restauration hier.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K. Est-ce que c'est possible d'en avoir une copie?

M. GILLES COUTURE :

20

Là, mon hésitation vient du fait que ça vient d'être soumis, ça n'a pas été analysé du tout par le Ministère, là. Je veux dire, c'est une version qui est sujette à être analysée. Donc...

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

25

Je sais que, dans certains cas, dans le cas des nouveaux projets, on rend publique la version originale comme ça sans analyse. Il faudrait que je valide, là, dans le cas présent.

Je ne penserais pas qu'il y ait de problèmes, mais c'est sûr qu'il va falloir tenir compte qu'il peut y avoir certaines modifications dues à notre analyse et aux commentaires du ministère de l'Environnement.

30

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous n'auriez pas d'objection à ce qu'il soit déposé?

35

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Non, non non. Je vais vérifier quand même, là, mais je ne crois pas.

LE PRÉSIDENT :

40

C'est ça, je vais vérifier. Ce n'est pas essentiel aux travaux de la commission, mais il peut y avoir un intérêt.

5 C'est pour ça que je veux savoir. Si ça pose un problème, on va s'en passer, mais s'il n'y a pas d'objection de part et d'autre, à ce moment-là, on...

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

10 Mais même qu'avec la nouvelle Loi sur la transparence...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

15 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

... j'ai un flash, là, le plan est rendu public.

LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

25 Donc, vous nous avez sûrement transmis une version électronique.

LE PRÉSIDENT :

30 O.K.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Donc, ça, c'est disponible sur Internet, là.

35 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça pourrait aller pour le dépôt du document? Parfait. Merci.

40 Pour revenir au montant global, ce que je me demandais si ça avait été discuté, c'est par rapport à votre projet de... le présent projet. Donc, est-ce que ça ajoute une pression additionnelle sur les

montants que vous devez mettre de côté et de combien?

Donc, dans le 75 millions, vous avez dit qu'il y avait une progression anticipée.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Assez importante, oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

Et c'est quoi, disons... dans l'état actuel, mais c'est quoi l'influence du nouveau projet sur le taux d'accroissement?

15 Si on peut avoir les chiffres.

M. GILLES COUTURE :

20 Bien, nous, dans ce qu'on a soumis, là, on l'a mentionné, là, on est actuellement... le fonds est de 75 millions, et selon ce qu'on a soumis, si tout serait accepté tel quel, on arriverait à 165 millions, à ce moment-là.

25 **LE PRÉSIDENT :**

La somme...

M. GILLES COUTURE :

30 De 75 à 165.

LE PRÉSIDENT :

En combien de temps?

35 **M. GILLES COUTURE :**

Donc, 90 de plus, si vous voulez, là.

40

LE PRÉSIDENT :

En combien de temps, ça?

5 **M. GILLES COUTURE :**

C'est...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Trois ans? Ce serait une période de combien?

M. GILLES COUTURE :

15 C'est pour B+ seulement...

Mme JULIE GRAVEL :

20 C'est sûr que, dans la mise à jour, c'est une révision du plan de restauration. Donc, il y a certains aspects qui ont été augmentés avec les prix du jour, au niveau de la démolition, au niveau des surfaces qui pourraient être potentiellement contaminées.

Donc, il y a plusieurs éléments qui ont augmenté depuis la version en 2012.

25 Donc, le bassin B+ en tant que tel, pour l'instant, là, il faudrait vérifier, je ne sais pas exactement cette infrastructure-là correspond à combien de plus.

LE PRÉSIDENT :

30 O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

Mais...

35

M. GILLES COUTURE :

Sur cinq ans, il y a seulement B+, effectivement.

40

Mme JULIE GRAVEL :

5 C'est ça. Dans le fond, le plan de restauration qui est soumis couvre, comme nouvelle infrastructure, le bassin B+, mais ArcelorMittal va présenter une autre version du plan de restauration aux alentours de 2021, 2022.

Parce que s'il y a bail d'occupation, si... et tout ça dans le processus, on doit, au moins un an à l'avance, avant de commencer la construction, qui est prévue en 2023, avoir un plan approuvé.

10 Donc, à ce moment-là, la version 2022 couvrira l'ensemble des infrastructures jusqu'en 2045.

LE PRÉSIDENT :

15 O.K., O.K. Je vous remercie.

Je pense que ça fait le tour.

Georges, avais-tu des petites questions? Ça va?

20 On a un participant... je vais poser deux, trois questions rapidement ; après ça, on va inviter M. André Michel à s'avancer dans quelques minutes.

25 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LE PRÉSIDENT :

30 J'ai une question au ministère du Développement durable. Il aurait circulé de l'information concernant que le Ministère considèrerait de transformer la Directive 019 en règlement.

Est-ce que c'est toujours le cas? Est-ce que c'est dans les cartons du Ministère de modifier la Directive 019 pour en faire un règlement?

35 **Mme MIREILLE PAUL :**

40 C'est toujours la volonté du Ministère de rendre réglementaire la Directive 019, et en même temps, ça permettra une certaine actualisation, même si la dernière version de la Directive 019 date de 2012.

Maintenant, avec tout l'effort de modification réglementaire que le Ministère doit faire pour ses règlements sectoriels, étant donné la refonte de la Loi, je ne crois pas qu'un règlement sur les activités minières soit prioritaire à ce moment-ci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est un projet de moyen terme?

10 **Mme MIREILLE PAUL :**

Je dirais ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

15 O.K. Très bien. Je vous remercie.

20 Du côté du promoteur, vous avez fait mention, je crois que c'est dans les réponses aux questions que vous avez fournies au ministère de l'Environnement, vous avez fait référence à un mémoire ou à des commentaires qui auraient été transmis par l'Association minière du Québec concernant justement le projet de règlement de la Directive 019.

Est-ce que... savez-vous c'est dans quel cadre l'Association minière a fait ces commentaires-là?

25 Est-ce que c'est par l'entremise d'un mémoire en commission parlementaire, par exemple?

Ce serait une mention au PR5.1.1, page 70, dans les documents de réponse.

30 Juste pour savoir si ce document-là, ces commentaires-là de l'Association ont été faits dans un cadre...

M. GILLES COUTURE :

Mme Gravel va vérifier.

35 Souvent, à travers l'Association minière, on est appelés, évidemment, à commenter ces publications-là ou ces intentions-là. On est sollicités, ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

40 C'est simplement pour savoir si, par exemple, c'était dans le cadre d'un mémoire qui a été soumis

par l'Association dans... en commission parlementaire, par exemple, hein.

Parce qu'on sait qu'il y a eu une commission parlementaire sur la révision de la Loi sur les mines.

5 Du côté du MERN, ça a été fait à quel moment, ça?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Je m'excuse. En 2013.

10

LE PRÉSIDENT :

En 2013?

15

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Elle a été adoptée en 2013, mais il y a eu des procédures qui ont... en décembre 2013.

Donc, durant toute l'année, il y a eu des procédures, là, commission parlementaire...

20

LE PRÉSIDENT :

Il y avait eu une commission parlementaire, à ce moment-là?

25

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Donc, c'était peut-être... 2013.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

35

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes capable de vérifier la source?

40

C'est vous qui l'aviez mentionnée, donc c'est dans quel cadre, est-ce que c'est un mémoire en commission parlementaire.

5
Simplement nous indiquer dans... c'était quoi la source, à ce moment-là.

M. GILLES COUTURE :

O.K. D'accord.

10
LE PRÉSIDENT :

Madame Paul.

Mme MIREILLE PAUL :

15
Ça va, Monsieur le Président. Alexandre a répondu.

LE PRÉSIDENT :

20
Prochaine question, c'est... on l'avait vu un peu hier soir, on avait une carte, là. On avait abordé rapidement la question des titres miniers, des propriétés privées.

25
On avait remarqué, par exemple, là, ici, j'ai le... j'ai une carte qui est dans le résumé, qui montre la propriété d'ArcelorMittal, puis on voyait la fosse... la mine n'est pas couverte.

30
Mais il y avait une autre carte aussi qui avait été donnée. Ça, c'est septembre 2017, cette carte-là, puis il y en avait une, de mémoire, ça datait de juin, je crois que c'était juin 2017, et les limites de propriété ne sont pas les mêmes.

35
Donc, c'est pour vérifier : est-ce que la carte de septembre 2017, c'est les bonnes limites par rapport... il y avait une différence surtout au niveau... du côté est de la fosse.

40
Donc, c'est juste pour savoir pourquoi il y avait une différence entre les deux et quelle est la bonne... quelles sont les bonnes limites.

M. GILLES COUTURE :

On va demander à M. Poulin de nous éclaircir.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

5 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, c'est dû à différentes vérifications.

10 C'est dans les documents qu'il y avait... qu'il y avait à l'interne, les fosses, donc les concessions minières, étaient considérées comme étant incluses dans la propriété foncière.

15 Puis suite au dépôt de l'étude d'impact, il y a eu une question demandant de revalider cette limite-là, parce qu'elle ne semblait pas être identique à ce qui était dans les registres, puis les validations ont été faites.

Puis finalement, il appert que les concessions minières ne sont pas situées sur la propriété foncière, donc c'est pour ça qu'on a une sorte d'encoche, si je peux dire, là, à l'endroit des fosses.

20 Donc, en 2017, dans la production du résumé de l'étude d'impact, la version est corrigée.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la bonne version, c'est septembre...

25 Excusez-moi : septembre 2017, c'est la bonne version.

30 Petite précision aussi, ça a rapport avec la carte 9-2 de l'étude d'impact : une partie des installations projetées au futur parc à résidus nord-ouest serait localisée sur des... peut-être localisée sur des claims miniers de Bloom Lake General Partnership Limited.

Est-ce que c'est vraiment le cas ou... si c'est le cas, ça veut dire que vous allez devoir vous entendre, là, pour avoir confirmation de ça.

35 **M. GILLES COUTURE :**

Oui, oui et oui. C'est le cas et, oui, on devra s'entendre.

LE PRÉSIDENT :

40 Donc, vous allez devoir peut-être avoir des discussions avec Bloom Lake?

M. GILLES COUTURE :

Effectivement.

5

LE PRÉSIDENT :

O.K.

10

M. GILLES COUTURE :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

15

Très bien. Je vous remercie.

Je vais maintenant appeler M. André Michel.

20

Rebonsoir. Kuei.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ANDRÉ MICHEL

25

M. ANDRÉ MICHEL :

Bonsoir, Monsieur le Président.

30

Ma question concerne... j'ai regardé un peu l'étude d'impact, là, concernant le caribou toundrique, le troupeau de la rivière George, la communauté innue est très concernée.

Présentement, il est en déclin puis j'ai cru voir que, pour l'instant, ça... dans l'étude d'impact, c'est sûr que l'aire de répartition est restreinte, mais je me rappelle, dans les années où est-ce qu'il y avait beaucoup de caribous, l'aire de répartition allait jusqu'ici.

35

Est-ce qu'il a été considéré que les futurs parcs, là, ça pouvait des fois inclure l'aire de répartition du troupeau de caribous toundriques?

40

Puis ma sous-question : est-ce qu'il y a eu un inventaire concernant le caribou forestier?

LE PRÉSIDENT :

5 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

10 Je pourrais juste commencer en disant que la question du caribou concerne tout le monde au plus haut point, effectivement.

On sait que c'est assez dramatique ce qui se passe au niveau de la population de la rivière George.

15 Maintenant, pour compléter la réponse, là, je demanderais à M. Poulin de procéder.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

20 Oui, effectivement.

Dans le cadre de l'analyse du caribou, on s'est évidemment un peu plus attardés à l'impact du projet sur le caribou forestier, parce qu'il est présentement sous l'objet d'un plan de rétablissement.

25 Donc, il y a des objectifs à rencontrer, mais l'évaluation des effets qui est faite sur le caribou forestier est également valable pour le caribou toundrique, advenant le cas où les populations viendraient à augmenter et reviendraient dans le secteur.

30 Pour la deuxième partie de la question, à savoir s'il y a eu des... un inventaire qui a été réalisé dans le contexte du projet actuel, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au projet actuel.

35 Par contre, en 2011, il y a un inventaire qui a été réalisé et les données sont présentées dans l'étude d'impact dans le secteur de la mine de Fire Lake, où une zone d'environ 2 500 kilomètres carrés a été survolée, ce qui nous a permis de faire un inventaire de l'utilisation hivernale du territoire.

Puis par la suite, en utilisant, là, des données en partenariat avec le ministère des Forêts, Faune et Parcs, des données de colliers télémétriques.

40 Il y a eu une analyse aussi qui a été faite sur les individus qui sont suivis dans le cadre de ces études-là pour voir leur fréquentation du territoire en fonction des différentes périodes.

Cependant, c'est des données, Monsieur le Président, qu'actuellement on ne peut pas présenter. Vous comprendrez qu'elles nous ont été prêtées par le Ministère, et étant donné la sensibilité de ces données-là, il ne revient pas à nous de pouvoir les diffuser.

5 **LE PRÉSIDENT :**

La diffusion au public?

10 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

15 Donc, du côté du ministère de la Faune, vous confirmez?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui, on confirme.

20 Quand on a fait l'analyse de l'étude d'impact, on a effectivement constaté que les inventaires de caribous forestiers avaient besoin d'être actualisés dans l'étude d'impact.

25 Ça fait qu'on a demandé au promoteur de les actualiser en prenant compte l'ensemble des données disponibles, dont les données du Ministère.

Ça fait qu'ils nous ont reproduit une carte, là, qui montrait l'ensemble des données avec les données qui avaient déjà été prises en 2012 par WSP.

30 Puis on a des individus, là, qu'on suit, là, via des suivis télémétriques dans le secteur.

Puis sans donner trop de précisions, là, les caribous qui se sont approchés le plus proche du site du Mont-Wright était à 20 kilomètres, dans un rayon de 20 kilomètres.

35 Parce que le caribou, de nature, n'aime pas les activités anthropiques, ça fait qu'il se tient pas mal loin. Même si on sait que l'habitat fonctionnel, on appelle ça l'habitat fonctionnel...

LE PRÉSIDENT :

40 Théorique, oui.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

... il pourrait y aller, il préfère ne pas s'aventurer dans ces secteurs-là.

5

LE PRÉSIDENT :

O.K.

10

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Selon les données qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

15

Je vous remercie.

Donc, si j'ai bien compris, il y a la question des caribous forestiers -- excusez-moi -- et la question de la harde de caribous de la rivière George, donc qui est un caribou toundrique.

20

Donc, ces caribous-là se... il y a... ils peuvent simultanément être sur le même territoire, si j'ai bien compris?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

25

Oui, sauf que pour ce qui est du caribou toundrique, depuis les années 2010, on n'a pas d'incursions au nord du... au sud du 55^e parallèle.

30

Mais on suit le troupeau via des colliers également, là, au Ministère, puis il ne descendrait pas, actuellement.

Mais si éventuellement il descendrait, ce serait la même... un petit peu le même profil que le caribou des bois, dans le sens qu'il fréquente moins les zones, là, où est-ce qu'il y a du bruit puis où est-ce qu'il est dérangé.

35

Par contre, il peut y aller de façon peut-être au hasard, mais il va... il va préférer... puis les habitats de remplacement autour sont très nombreux. Ça fait qu'il ne se limite pas, là, à l'habitat fonctionnel autour de la mine.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

5 Monsieur Michel.

M. ANDRÉ MICHEL :

J'ai une autre question concernant la compensation des milieux humides, là.

10 J'ai lu rapidement l'étude d'impact, au sujet de la pondération, là, je trouvais ça bizarre un peu, là, concernant la pondération des milieux humides, si c'est situé ici ou au nord, là, on dirait que... t'sais, il y en a tellement, là. On les pondère, puis si c'est dans des zones urbaines, t'sais, c'est considéré encore plus protégé, je ne comprends pas le... t'sais, ils sont déjà pollués dans les zones urbaines.

15 C'est quoi la différence de pondération pour les milieux humides?

LE PRÉSIDENT :

20 En vertu de la Loi?

M. ANDRÉ MICHEL :

25 Oui. Bien, dans lequel... je ne sais pas si j'ai vu ça dans l'étude d'impact, peut-être dans le calcul pour la compensation des milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

30 Oui, oui. O.K.

M. ANDRÉ MICHEL :

Versus le... le rural milieu humide puis le milieu humide en région.

35 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Parce qu'il y a deux aspects potentiels.

40 On sait que dans la Loi sur les... qui a été adoptée sur les milieux humides, on demande des compensations en fonction, disons, d'un degré de rareté. Il y a trois zones.

Madame Paul, si vous pouvez donner des précisions à ce chapitre-là.

Mme MIREILLE PAUL :

5

Effectivement, vous avez raison.

10

Dans la Loi, il y a comme trois zones identifiées dans l'annexe de la Loi, et le calcul de compensation financière tient compte, pour la zone Sud-du-Québec, Montréal, Montérégie, dans ce coin-là, le calcul fait en sorte que ça coûte encore plus cher à un promoteur, dans cette zone-là, étant donné la rareté, que la bande qui s'étend en Abitibi, Côte-Nord, jusqu'ici.

15

Il y a vraiment dans ces régions-là -- puis la raison... ce qui explique ça, c'est que dans ces régions-là, il y a déjà énormément de pertes de milieux humides.

Donc, pour le peu qu'il reste, l'objectif est de vraiment décourager un promoteur de s'installer dans un milieu humide ou sinon de restaurer. Et comme on est en terre privée beaucoup dans ces régions-là, pour restaurer, il faut trouver du terrain, il faut acheter du terrain. C'est très cher.

20

Donc, c'est pour ça que le calcul a été fait de cette façon-là. Ce n'est pas un problème qu'on a en terre publique.

LE PRÉSIDENT :

25

O.K. En plus de ça, c'est qu'on a vu, dans le programme de compensation développé par le promoteur, il y a eu une méthode qui a été utilisée pour caractériser des milieux humides. Donc, c'est une méthode qui est développée par WSP.

30

Du côté du Ministère, est-ce que le Ministère développe ses propres méthodes ou le Ministère demande à des consultants d'en développer?

Mme MIREILLE PAUL :

35

Je dirais que le Ministère évalue ce qui est présenté, il y a des experts chez nous qui évaluent les méthodologies qui sont utilisées pour caractériser les milieux humides, pour calculer les superficies.

40

Très souvent, il y a des questions supplémentaires qui sont posées par rapport à ça, notamment dans l'identification des milieux humides et leur caractérisation, mais nous ne développons pas de méthodes particulières.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a plusieurs consultants qui ont développé des méthodes -- excusez-moi -- pour la Côte-Nord, par exemple, ou si WSP serait le seul, à votre connaissance?

5

Mme MIREILLE PAUL :

Je ne voudrais pas m'avancer sur ce terrain-là.

10

C'est un peu toujours les mêmes consultants qu'on voit revenir chez nous, notamment dans le monde industriel.

15

Donc, l'échantillonnage étant plutôt faible, je pense que... je pense que chaque consultant peut faire un travail qui est très valable, mais ça repose beaucoup sur les données de base, l'identification terrain, sur la consultation de la littérature.

Et si l'exercice est bien fait, je pense que les méthodes se valent d'un consultant à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

20

La question, disons, profane que je me posais, c'est quand je regarde ça, c'est... c'était... avouons, c'est très complexe. Et donc, de ma perception, ça prend des gens qui... dont des biologistes, entre autres, qui vont se spécialiser dans le domaine, donc très se spécialiser dans le domaine.

25

Parce que quand on lit ça : « O.K., la méthode, c'est ça. » Puis là, on voit le Ministère faire des commentaires : « Ah... » On en prend acte, mais c'est un peu inaccessible tant qu'à moi, là, de pouvoir bien comprendre les tenants et aboutissants de la méthode.

Mme MIREILLE PAUL :

30

Effectivement, Monsieur le Président, on est dans un monde d'initiés.

LE PRÉSIDENT :

35

O.K. Donc, c'était la perception que j'avais. Je vous remercie.

Oui, monsieur Michel.

M. ANDRÉ MICHEL :

40

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

C'est tout pour ce soir.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Je vous remercie.

10 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

On a reçu une question de M. Fafard qui voudrait... ils sont en train de se concerter d'abord.

M. GILLES COUTURE :

15 Monsieur le Président, on... je pense que Mme Gravel a trouvé un document concernant la question tantôt, là, de la consultation. C'est ça, madame... Julie?

Mme JULIE GRAVEL :

20 Oui, c'est ça. Le commentaire par rapport à la position de certains membres de l'Association minière par rapport aux inspections qui étaient dans le projet de règlement.

C'est au mois d'août 2016, l'Association minière était... demandait à ses membres de commenter le projet de... le projet de règlement sur la gestion environnementale dans les activités.

25

Donc, c'était un document comparatif qui compilait les commentaires, mais ça se voulait confidentiel. Donc, je ne sais pas s'il y a une version qui a été remise au Ministère, mais... via l'Association, là, mais c'était tiré de ça.

30 **LE PRÉSIDENT :**

C'est dans une future consultation, donc ils voulaient avoir des inputs de la part de ses membres?

Mme JULIE GRAVEL :

35

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

40

Donc, c'est simplement pour le savoir. Je vous remercie.

M. MARC FAFARD (À DISTANCE)

5

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Alors, il y a M. Fafard qui voudrait avoir des précisions sur la hauteur des digues, la hauteur la plus élevée, la moyenne et la plus basse, disons, en 2045. Quelles pourraient être ces hauteurs-là?

10

Est-ce que vous pouvez lui apporter cette réponse?

M. GILLES COUTURE :

15

La hauteur finale des digues?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

20

Oui.

M. GILLES COUTURE :

Monsieur Thériault.

25

M. SERGE THÉRIAULT :

De mémoire, je pourrais dire que la hauteur la plus haute va être de 725 mètres, 725 mètres. C'est le dépôt de résidus Hesse tel qu'on... c'est son élévation actuelle.

30

Donc, c'est la hauteur maximale que notre parc à résidus a actuellement et il aura... il n'augmentera pas dans le futur non plus. Donc, ça, c'est la hauteur maximale des digues.

La hauteur minimale, c'est le bassin B+, l'élévation 627.5.

35

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Est-ce qu'il y en a une de... qui est plus basse que les autres ou...

40

M. SERGE THÉRIAULT :

C'est le bassin B+. La digue du bassin B+, ils sont tous à la même hauteur, vu que c'est un bassin d'eau. Ils sont tous à la même hauteur, l'élévation c'est 627.5.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

5

O.K. Mais par rapport aux digues actuelles, puisque vous devez compléter, vous devez ajouter des hauteurs, alors il voudrait savoir aussi c'est quoi la hauteur à ajouter à la situation actuelle des digues.

10

M. SERGE THÉRIAULT :

Pour le bassin B... pour la digue Hesse 4, par exemple, qui est dans le dépôt des résidus, le dépôt Hesse, on parle d'une vingtaine de mètres, là, environ, là.

15

Trois rehaussements de... non, peut-être plus une douzaine de mètres. Trois rehaussements d'environ quatre mètres. Dans le dépôt des résidus Hesse actuel, environ une douzaine de mètres.

C'est les chiffres que j'ai en tête, là, mais je pourrais les préciser.

20

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

On aurait la digue Hesse 4, 673 mètres.

M. SERGE THÉRIAULT :

25

673. On est à 653, à l'heure actuelle, donc on parle de 20 mètres.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

35

Donc, je vais faire le tour pour d'autres questions.

Une question de confirmation, de compréhension.

40

Vous l'avez mentionné, c'est qu'il y a le canal d'eau rouge qui est en aval des digues Hesse 4 et ER-1, là. On l'avait vu sur les figures.

Il ne serait pas nécessaire d'aménager des bassins de collecte et de pompage des eaux d'exfiltration à cet endroit-là.

5 Donc, la question, c'est une référence au PR3.1, page 4-18, il dit : « En raison de la présence de canaux d'eau rouge... », c'est d'expliquer, bon, pourquoi il ne serait pas nécessaire d'aménager des bassins de collecte et de pompage des eaux d'exfiltration.

Est-ce que c'est parce que c'est le bassin B+ qui va faire le travail?

10 Ce serait pour confirmer pourquoi il ne serait pas nécessaire d'aménager des bassins de collecte et de pompage des eaux d'exfiltration en aval des digues Hesse 4 et ER-1.

M. GILLES COUTURE :

15 Confirmé, oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Confirmé? C'est le bassin B+, parfait.

Un peu sur la stabilité des... on a d'autres questions, mais ça, on va quand même les regarder, voir si... on ne veut pas tomber trop dans la technique.

25 Mais dans le PR5.1.1, dans... à l'annexe B, et aussi c'est en lien avec une question qui était la question dans le PR5.2.1, la QCii-94. Il était question de la stabilité du parement en aval d'un barrage.

Est-ce que vous avez des préoccupations fondamentalement à cette stabilité-là, là?

30 Par exemple, pour le... en aval du barrage A, dans quelle mesure... c'est quoi les scénarios qui ont été considérés dans les analyses de stabilité?

Est-ce que vous avez des préoccupations particulières étant donné que vous avez fait des mentions?

35 Donc, la stabilité du parement en aval notamment du barrage A, qui est un barrage existant, là.

M. SERGE THÉRIAULT :

40 Au niveau de la stabilité, tous les calculs ont été faits pour les barrages, pour que tout soit sécuritaire.

Pour ce qui est du parement en aval, le barrage est constitué de résidus, mais il y a, sur le devant du barrage, une... un perré de pierres ou un parement de protection en enrochement.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que la pente, c'est quoi?

10 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Environ trois...

LE PRÉSIDENT :

15 Quatre dans...

M. SERGE THÉRIAULT :

Trois pour un.

20

LE PRÉSIDENT :

Trois pour un?

25 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Trois pour un, oui.

LE PRÉSIDENT :

30

O.K. Juste pour confirmer : au moment de la fermeture des opérations, disons, en 2045, donc vous renaturalisez, là, les parcs à résidus. Donc, le temps que ça se fasse, vous dites : « On maintient le bassin B+ en opération. »

35 C'est quoi le nombre d'années? Est-ce que c'est un nombre d'années fermes? Trois, cinq ans, six ans, pendant lesquels... après la fermeture...

Mme JULIE GRAVEL :

40 Dans le fond, on restaure la surface des parcs à résidus, on s'assure que l'eau d'exfiltration du

parc à résidus respecte une certaine qualité.

LE PRÉSIDENT :

5 O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

10 Tant que la qualité n'est pas là...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

15 **Mme JULIE GRAVEL :**

... le bassin B+ est maintenu avec l'unité de traitement.

20 Donc, le nombre d'années qui sera requis pour les fins de... du plan de restauration, on a parlé quand même d'un suivi sur... de... bien, de fermeture, post-fermeture, de 10 ans environ.

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Donc, c'est les suivis sur la qualité de l'eau qui vont déterminer...

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

30 **LE PRÉSIDENT :**

... le moment où vous pouvez ouvrir les digues?

35 O.K. Très bien. Merci.

Du côté du MDDELCC, donc il a été question à quelques reprises de la réserve projetée, là, de la rivière Moisie. Pour l'instant, c'est un statut temporaire.

40 Est-ce que ça a évolué au courant des dernières années pour un statut permanent ou c'est toujours...

Mme MIREILLE PAUL :

5 Dans le moment, effectivement, c'est un statut de réserve aquatique projetée. C'est ça l'expression consacrée, et selon les informations dont on dispose, elle devrait obtenir son statut de réserve aquatique tout court en 2018 ou 2019.

LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Parce que pour l'instant, ce qu'on voyait, c'est que le statut provisoire est prévu jusqu'en 2025, c'est ce qu'on avait comme... mais vous projetez de bouger là-dedans prochainement?

Mme MIREILLE PAUL :

15 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Je vous remercie.

Petite question, monsieur Couture : le programme de... bon, vous proposez un programme de compensation. Jusqu'à maintenant, est-ce que c'est le premier programme, la première fois que vous allez proposer un programme de compensation ou vous en avez déjà proposé plus récemment?

25 **M. GILLES COUTURE :**

Non, on a déjà fait quand même plusieurs programmes de compensation, je dirais, là, pour, par exemple, des travaux d'encrochement au port. On parle de Port-Cartier, dans ce cas-ci, là.

30 Mais également, aussi on a fait des aménagements dans le coin de l'ancienne Ville de Gagnonville, des aménagements de frayères.

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, c'est essentiellement l'état du poisson, Pêche et Océans à ce moment-là?

M. GILLES COUTURE :

40 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Compensation, c'est toujours...

LE PRÉSIDENT :

10 Ça fait longtemps...

M. GILLES COUTURE :

15 ... pour l'habitat du poisson.

LE PRÉSIDENT :

20 Ça fait longtemps que Pêche et Océans demande le programme?

M. GILLES COUTURE :

Exact, exact.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Mais du côté des milieux humides, ce serait la première fois?

M. GILLES COUTURE :

30 Milieux humides, je pense que c'est les premières fois, à ma connaissance, là.

LE PRÉSIDENT :

35 O.K. Très bien. Je vous remercie.

Une petite question qui... sur les résidus miniers, c'est quoi leur contenu en fer, le contenu en fer moyen?

40 On sait que, bon, on parle de... dans la roche, autour de 30 %. Une fois que vous avez extirpé du

fer, les résidus, eux, ils contiennent... c'est quoi l'ordre de grandeur?

C'est quoi le pourcentage de fer, par curiosité?

5 **M. GILLES COUTURE :**

Comme on disait en début de présentation hier, on a une teneur moyenne d'environ 30 %.

10 L'objectif de l'étape de concentration, c'est d'amener cette teneur-là de fer à 66 % dans le concentré qui descend à Port-Cartier. Tout ça pour dire que la valeur résiduelle de fer dans nos résidus est d'environ de 10 %.

LE PRÉSIDENT :

15 10 %.

M. GILLES COUTURE :

20 Il y a une variation, là, dépendant du degré de libération, là, mais ça joue...

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'avais essayé de faire une règle de trois en fonction des proportions que vous donnez, là.

25 Donc, j'arrivais quand même entre 10 % et 16 %.

M. GILLES COUTURE :

30 Il y a une petite formule métallurgique pour y arriver, là, mais environ 10 %.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais c'était une règle de trois assez grossière que j'avais faite.

35 O.K. Je vous remercie pour ça.

J'aurais une dernière question qui porte sur... dans l'étude d'impact, là, dans le rapport principal, dans les pages 7-143 et page 8.84, vous faites mention d'un site de chargement et utilisation du parc à carburant.

40

Ce que je comprends, c'est que vous avez un site permanent aux installations pour le chargement du carburant? Comment ça fonctionne?

Parce que quand vous faites des gros chantiers, par exemple, est-ce que vous faites des sites de chargement temporaires? Est-ce que ce sont des camions qui vont aller... uniquement des camions qui vont à partir de votre site permanent?

Comment ça fonctionne?

M. GILLES COUTURE :

Je vais débiter la réponse. Il y aura peut-être des petits compléments de la part de mes collègues, mais ce qu'il faut d'abord savoir, c'est qu'on consomme des quantités appréciables évidemment de diesel. C'est... pour les camions de production, c'est environ 85 millions de litres de diesel par année.

Donc, on possède nous-mêmes un parc pétrolier, là, à Mont-Wright, et il y a un système d'entreposage, mais aussi de distribution, là, vers un... ce qu'on appelle le réservoir de jour, là, qui permet aux camions d'opération d'aller se ravitailler.

Mais on a aussi, en marge de ça, des stations de ravitaillement pour les équipements de services, pour les équipements de contracteur également, là. Il y a des ententes à ce niveau-là, là.

Ça fait qu'il y a tout un système de distribution, je vous dirais, là, de diesel et d'essence, là, sur le site, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GILLES COUTURE :

On est autonomes.

LE PRÉSIDENT :

Comment ça fonctionne? C'est des camions citernes qui sont remplis au...

M. GILLES COUTURE :

Il y a aussi du ravitaillement qui se fait sur le site, là, effectivement. Oui, il y a des citernes également qui se déplacent mobiles, là, qui font le travail, mais plusieurs équipements vont se ravitailler à des stations fixes également.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

10 **M. GILLES COUTURE :**

C'est un mélange de...

LE PRÉSIDENT :

15 Parce que ce que je comprends, c'est que le Règlement sur les produits pétroliers, ce que je comprends, dès qu'il y a un site de chargement, qu'il soit permanent ou temporaire, il faut avoir des permis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

20 Donc, est-ce que c'est le cas? Je ne sais pas si les gens du MERN sont capables de répondre sur cette question-là.

Monsieur Couturier-Dubé.

25 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

30 Excusez-moi, c'est une question. On change de sujet par rapport à ce qu'on discutait tout à l'heure.

35 C'est la question des sites de chargement. On sait que du côté des installations d'ArcelorMittal, donc c'est un gros consommateur de produits pétroliers, donc il y a des sites de chargement.

Ce serait de voir comment ça fonctionne, un site de chargement.

40 Est-ce que tous les sites de chargement, qu'ils soient permanents ou temporaires, est-ce qu'ils doivent avoir un permis de votre Ministère?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Non. Bien, ce n'est pas encadré par la Loi sur les mines, ça, c'est sûr.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ce serait le Règlement sur les produits pétroliers?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

10

C'est peut-être du côté Énergie. Moi, de ma compréhension, dans le plan de restauration, cette section des matières dangereuses, c'est... nous, c'est relié avec le ministère de l'Environnement.

15

Donc, c'est plus au niveau de la... un registre des matières dangereuses, les endroits où ils sont entreposés, et cetera. Nous, c'est ce volet-là qu'on couvre au niveau des stations...

LE PRÉSIDENT :

20

O.K., du côté des mines. Et du côté pétrolier, des produits pétroliers, donc c'est le secteur Énergie de votre Ministère qui gère les règlements.

Ce serait juste... simplement si vous pouviez vérifier.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Dans le cas des sites de chargement et stations de carburant, donc qu'ils soient permanents ou temporaires liés à des chantiers, est-ce que des permis sont nécessaires?

Autrement dit, est-ce que le promoteur va devoir demander des nouveaux permis s'il veut se faire un site de chargement, disons, temporaire pour son chantier?

35

Simplement pour vérifier si les exigences, c'est statutaire, que ce soit un site de chargement temporaire ou permanent, est-ce que des permis sont requis en vertu du Règlement sur les produits pétroliers?

40

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Je vais vérifier ça.

LE PRÉSIDENT :

5

Si vous pouviez vérifier l'information, c'est juste pour être sûr qu'on comprenne bien le Règlement.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

10

Parfait. Je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

15

Très bien. Je vous remercie.

Donc, ça fait le tour des questions verbales. Nous, on va regarder... il y a un certain nombre de questions par écrit qu'on va regarder, notamment il y avait des questions à envoyer au ministère des Transports.

20

On va regarder ça comme il faut. On ne voulait pas tomber trop dans le technique, il y avait quelques questions un petit peu plus techniques. C'est aussi bien de les poser par écrit, c'est plus facile d'analyser la question. Alors, on aura quelques questions comme ça à envoyer, donc ça peut être au promoteur et à des... aux ministères.

25

Bien entendu, on est à l'aube du temps des Fêtes. Donc, ces questions-là, notre cible, c'est de les envoyer dans la première semaine du mois de janvier, donc, à tout le monde.

30

Bien entendu, comme je vous dis, on est conscients qu'on veut des réponses très rapides, dans le sens qu'on demande des délais, un ou deux jours ouvrables pour obtenir les réponses.

35

De notre côté, on essaie de poser des questions intelligentes, qui sont répondables, qui ne demanderont pas une analyse approfondie ou des avis d'expert qui prendraient des semaines. C'est pour ça qu'on s'assure de poser des questions réalistes pour avoir des réponses rapides.

40

Je vous rappelle que le but de l'exercice, pourquoi on met de la pression, donc la deuxième partie de l'audience est prévue le 23 janvier, et la cible, c'est de pouvoir... que les dernières réponses à des questions de la commission, donc, puissent arriver au moins une bonne semaine avant le début, même avant la remise des mémoires, pour permettre aux participants de pouvoir considérer les dernières réponses.

Donc, c'est pour ça, comme je vous dis, on... notre objectif, c'est... il faut que ce soit parti pour... vers le Ministère ou vous pour le 5 janvier, on revient le 3. On s'attaque à ça dès le 3.

5 Si on est capables de les envoyer le 4, on les envoie, puis après ça, on va vous demander des délais de 24-48 heures.

10 Mais comme je vous dis, ça ne sera pas une avalanche de questions. Et les questions, on va essayer de les poser pour que vous soyez en mesure de répondre rapidement. Donc, c'est pour ça que je vais demander la collaboration de tout le monde pour ça.

Ça peut comprendre aussi certaines des questions qu'on a encore reçues par formulaire. Donc, les questions que... soit des questions de la commission ou des questions des participants.

15 Donc, à ce moment-là, on ne fera pas de distinction, on va simplement dire : il y a telles questions qu'on aimerait avoir un complément de réponse.

Bien entendu, maintenant, je vais aller chercher formellement le discours de fermeture, parce qu'on fait différents rappels, alors il ne faut pas que j'oublie rien.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, c'est important, donc, le registre est... on n'a plus de participants, donc on a épuisé les... tous les gens qui étaient inscrits au registre.

30 La commission constate, par contre, qu'il y a quelques informations complémentaires ou des documents qui sont attendus. Nous, on va faire le suivi avec vous dans les prochains jours.

Comme j'ai mentionné, on va envoyer quelques questions au tout début du mois de janvier. Donc, le délai de réponse habituel, 24-48 heures, un ou deux jours ouvrables.

35 Aussitôt qu'on reçoit les réponses, donc on rend publics les renseignements pour qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique, entre autres, qui aura lieu ici même au Centre multifonctionnel Cliffs, mardi le 23 janvier prochain, à compter de 19 heures.

40 Et normalement, à Sept-Îles, le lendemain, à 19 heures.

5 Dans les communiqués qu'on émet à ce stade-ci, on s'est gardé une petite gêne en disant qu'on prévoit ; il y a toujours une possibilité de changement, ça va... parce qu'on veut vraiment pouvoir entendre les gens qui veulent se faire entendre.

À ce stade-ci, c'est une prévision, mais déjà, les gens peuvent nous communiquer leurs intentions de mémoire, mais ils ont encore un délai pour nous signifier les intentions de mémoire.

10 Donc, comme j'ai mentionné, toutes les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils seront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à la bibliothèque publique de Fermont pour y accéder, ici. L'ensemble du dossier est disponible également sur le site Web du BAPE.

15 Maintenant, je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, donc de signifier cela auprès de M. Maxandre Guay-Lachance, qui est notre coordonnateur, au plus tard le jeudi 11 janvier prochain.

20 Donc, ceux qui étaient dans la salle pouvaient donner leurs coordonnées et tout et leurs intentions de mémoire à Maxandre, mais étant donné maintenant que la première partie est terminée, vous devez remplir un formulaire qui est prévu à cet effet dans le site Web du BAPE, donc la page propre à la commission.

25 Pourquoi on demande le 11 janvier? Comme je l'ai mentionné un peu tout à l'heure, c'est pour nous permettre de préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience et confirmer les dates.

Je rappelle qu'en deuxième partie de l'audience publique, la disposition de la salle est relativement différente de ce qu'on a présentement. La table des participants demeure et celle de la commission.

30 Donc, le promoteur et les personnes-ressources, il n'y a pas de tables qui leur sont assignées. Toutefois, bien entendu, l'audience publique est ouverte à tout le monde, donc les gens sont les bienvenus pour assister aux présentations.

35 Je rappelle que la deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

40 La commission entend accorder 15 minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

5 Alors, dans le cas des mémoires non présentés, les mémoires non présentés, donc, sont publiés à la toute fin de la deuxième partie.

Pour savoir comment faire un mémoire, donc le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées.

10 Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

15 Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

20 Je vous rappelle, il existe trois façons de s'exprimer : déposer un mémoire et le présenter en séance, déposer un mémoire sans le présenter, exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer aucun mémoire.

25 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible, donc dans le cas d'une personne qui est en son nom personnel, le problème ne se pose pas, mais dans le cas d'un organisme, il est recommandé qu'il dépose un mémoire.

S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

30 Donc, c'est vraiment pour qu'il n'y ait pas d'imbroglio.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale, votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières aux mémoires.

35 Il peut être également consulté sur le site Web du BAPE puis il est également disponible à l'accueil.

40 Donc, l'important, l'avis d'intention de mémoire, donc, doit être transmis d'ici jeudi le 11 janvier prochain. Donc, ce serait d'utiliser, comme j'ai dit tout à l'heure, le formulaire d'intention.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, comme je disais tout à l'heure, le BAPE, on n'accepte pas des propos de type potentiellement diffamatoires, là, ou fondamentalement irrespectueux.

5

C'est pour ça qu'on demande que les mémoires nous soient préalablement envoyés quatre jours avant le début de l'audience. Donc, la date limite de la transmission des mémoires par écrit est le 18 janvier à 16 h 30, et nous, on va les lire en vue de la deuxième partie de l'audience publique.

10

Donc, le but, ce n'est pas de censurer les mémoires, mais si ça ne correspond pas à nos valeurs éthiques et déontologiques, là, dans notre code de déontologie, à ce moment-là, on peut dire à la personne que... on signifie que son mémoire est inacceptable et on peut rejeter le mémoire.

15

Dans ce cas-ci, dans un cas comme ça, le mémoire n'est simplement pas rendu public ni diffusé par le BAPE.

20

Je tiens aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire, donc, qui est sur les chaises, afin d'évaluer la qualité des services offerts.

25

Je rappelle que la première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre.

30

Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

Alors, je vous invite à remplir le questionnaire.

Alors, pour terminer également, je remercie le porte-parole du promoteur, M. Couture. J'avais M. Bird, parce qu'à l'origine... le discours a été préparé la semaine dernière.

35

Donc, je vous remercie, monsieur Couture, ainsi que les gens qui vous ont accompagné.

Je remercie également les personnes-ressources qui ont assisté aux séances et qui ont répondu aux questions de la commission.

40

Je remercie également tous les participants qui sont venus sur place ainsi que ceux qui ont suivi les travaux de la commission via Internet.

Donc, ça nous a permis... on avait déjà développé des questions, mais en même temps, les

